

## PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN MAURITANIE (Normes de l'OIE, Défis et Perspectives)

- Présenter par Dr Med ABDELKADER

• Namibie 15-19 juin 2010

## Contexte Général

- La zone économique exclusive bordant le littoral mauritanien est réputée être parmi les plus riches du monde en ressources halieutiques, du fait de l'existence d'une intense activité d'upwelling.
- La richesse de cette zone et la diversité de ses ressources halieutiques repose sur plus de 200 espèces commercialisables dont environ 70 commercialisées essentiellement vers les marchés japonais, européens et africains.

## Contexte Général

- le secteur des pêches, occupe une place prépondérante dans l'économie nationale mauritanienne :
- Contribue à hauteur de 25-30% au budget de l'Etat;
- Apport en devises (40-50% des recettes d'exportation du pays);
- Contribue à hauteur de 6 à 10% du Produit Intérieur Brut (PIB);
- Génère aussi près de 30.000 emplois en mer et/ou à terre (soit 36 % des emplois du secteur moderne du pays).

## Stratégie de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime

- C'est pour toutes ces raisons qu'une stratégie de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime est en vigueur en Mauritanie depuis 1998. Malgré son importance dans l'économie nationale, le secteur de la pêche est confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles les contraintes sanitaires.

- Observation des obligations prises au terme de l'accord OMC
- établissement d'une politique nationale à partir des normes:

➡ Codex Alimentarius.

➡ OIE

## MISE-EN-ŒUVRE DES NORMES DE L'OIE EN MAURITANIE

- Le secteur Pêche en Mauritanie a connu un essor considérable dans l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires;
- Considérant l'importance des marchés de l'UE pour les produits de la pêche, les normes et directives ont été harmonisées avec les règlements de l'UE et ce quant à la production et à la mise sur le marché des produits de la pêche;
- Certaines révisions ont été opérées en harmonie avec les normes établies par le Codex Alimentarius.

## autorité compétente

- Le Ministère des pêches à travers son autorité compétente, *l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)*, réexamine périodiquement ses textes pour les harmoniser avec les normes, les directives, et les recommandations internationales.
- Ces textes prévoient un champ d'application aussi large que possible:
- Définition des critères de qualité des eaux utilisées dans l'industrie de traitement des produits de la pêche et de l'aquaculture;

- Les règles d'hygiène applicables aux mollusques bivalves vivants aux produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Exploitants du secteur ;
- La désignation des laboratoires de l'ONISPA comme laboratoires nationales de référence de chimie et de microbiologie au contrôles officiels applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à l'exportation.

## Informations sanitaires 2009

- La surveillance effectuée par l'ONISPA a révélé l'absence d'information en Mauritanie sur les maladies inscrites sur la liste de l'OIE (en l'occurrence l'annexe III du Guide des maladies des animaux aquatiques).
- L'ONISPA réalise souvent en concertation avec l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) des monitorings sur le long du littoral mauritanien mais seulement en cas de mortalités signalées sur le littoral.

- aucun événement épidémiologique important nécessitant une notification immédiate n'a été signalé en Mauritanie.

## DÉFIS

- L'absence d'informations sur ces maladies ne confirme pas obligatoirement l'absence desdites maladies.
- il est vivement recommandé avec l'appui de l'OIE la mise en place d'un programme national de recherche qui couvre non seulement les produits de la pêche mais les autres activités tels que la pêche continentale (lacs, fleuve...) qui est pratiqué par une grande population à l'intérieur du pays et dont la plus parts des espèces de poissons objet de maladie se trouvent dans l'eau douce et bien sur l'aquaculture tel que l'élevage des huîtres

- La Mauritanie se trouve dans l'obligation de fournir des efforts pour maintenir et même améliorer le niveau de conformité de ses outils de production et de ses produits pour qu'elle conserve sa place au sein des marchés qui deviennent de plus en plus exigeants en matière de qualité et de sécurité des produits halieutiques. Pour ce faire, l'Autorité Compétente doit poursuivre son élan de mise en place et de pérennisation du système d'inspection sanitaire des établissements et des produits de la pêche.

- La pertinence et l'importance de ce système ne cessent de se renforcer eu égard à l'évolution du contexte réglementaire d'une part et à la disparition des barrières tarifaires d'autre part
- Dans le contexte actuel, la responsabilité pénale des producteurs est mise en exergue. En effet, les producteurs ont obligation de moyens (auto-contrôles/HACCP) et de résultats (mise sur le marché des produits salubres).

## PERSPECTIVES

- **Mise en place d'un système performant de suivi sanitaire du milieu aquatique et des mollusques bivalves**
- **PLAN DE SURVEILLANCE ZOO SANITAIRE DES MOLLUSQUES BIVALVES**
- **Mise en place d'un système performant d'inspection sanitaire des usines, des navires et des produits de la pêche et de l'aquaculture**

Merci de votre attention